



Règlement du 6^{ème} concours photo sur le bassin Loire Bretagne

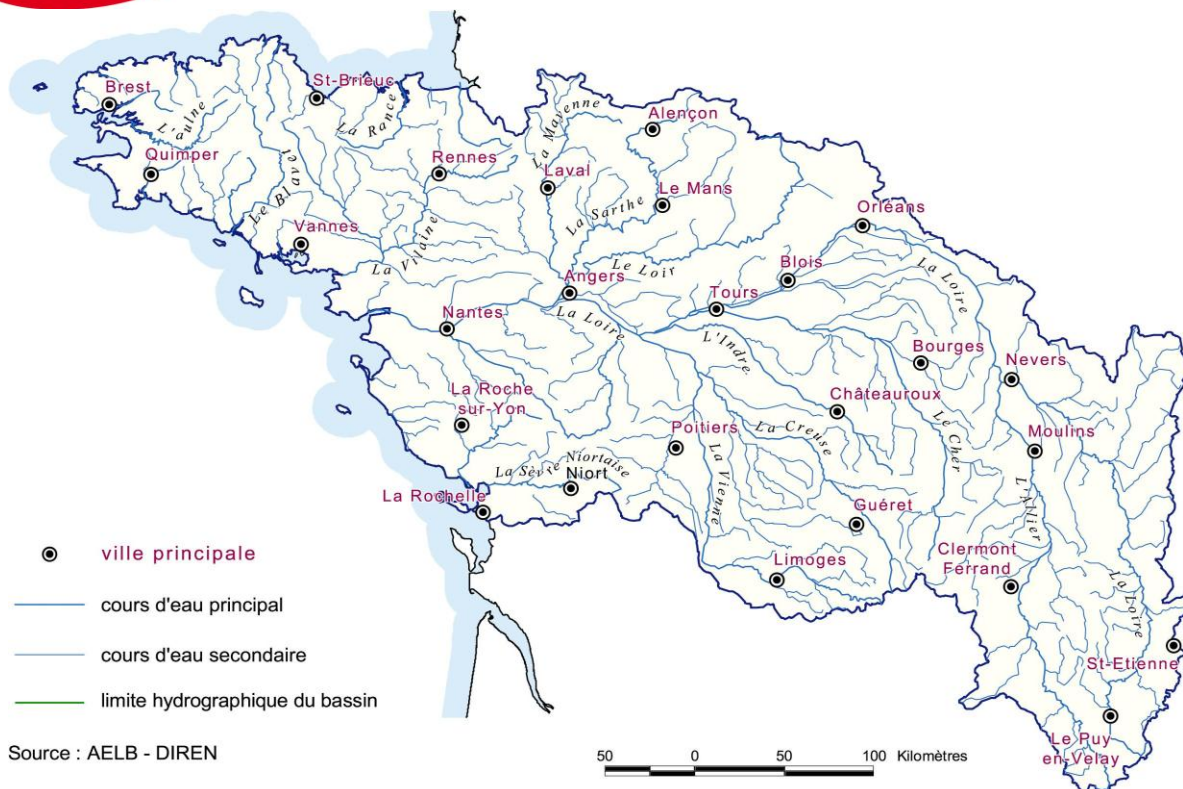
DES RIVIERES VIVANTES POUR DES EAUX EN BON ETAT

DU 16 JUILLET AU 30 SEPTEMBRE 2012

L'homme a longtemps façonné les rivières selon ses besoins. Les cours d'eau tels que nous les connaissons aujourd'hui résultent de toutes ces modifications opérées au fil des années, qu'elles soient à des fins de transport, agricoles, énergétiques, touristiques ou de protection des inondations. Aujourd'hui, les impacts de ces aménagements sur la qualité des milieux sont de plus en plus connus et ne laissent pas indifférents. Combinés à la dégradation généralisée de la qualité physicochimique de l'eau, due aux pollutions urbaines, agricoles et industrielles, ces aménagements conduisent à une modification profonde des milieux aquatiques.

La Directive Cadre sur l'Eau nous rappelle que toutes ces années de modifications sont révolues. La morphologie des cours d'eau a été identifiée comme l'un des principaux facteurs de dégradation de la qualité de l'eau. De ce fait, nous devons clairement mener une politique volontariste et ambitieuse de restauration. Nous faisons donc appel à vous, photographes de nos cours d'eau, pour nous aider à connaître les rivières en bon état près de chez vous, qu'elles aient été restaurées ou non. Des exemples de restauration sont disponibles sur le site internet www.fne.asso.fr dans tous les départements du bassin Loire-Bretagne. Il y en a forcément un près de chez vous !

Dans le cadre de son concours photo annuel et en partenariat avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, FNE vous propose cette année d'illustrer l'aspect physique des cours d'eau : les méandres, effacement ou abaissement de seuils, démantèlement de barrages, restauration du lit de la rivière via la recharge en granulats et le retalutage des berges...



CARTE DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE ET DE SES PRINCIPAUX COURS D'EAU

LE REGLEMENT

Article 1 : participation

France Nature Environnement organise du 16 juillet au 30 septembre 2012 un concours photographique intitulé : « **Des rivières vivantes pour des eaux en bon état** ». La participation à ce concours est gratuite. Il est ouvert à tous les photographes, professionnels et amateurs, en leur qualité de citoyens, à partir de 7 ans, à l'exclusion totale des membres organisateurs. Les classes scolaires, les associations ou encore les syndicats peuvent y participer.

La participation à ce concours entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article 2 : critères de sélection

Par leurs photos, les participants doivent illustrer les rivières restaurées, comme décrit plus haut dans ce document. Les clichés devront représenter des eaux du bassin Loire-Bretagne (voir la carte plus haut).

**Le respect du sujet, du format, ainsi que l'aspect esthétique
seront les éléments principaux de sélection.**

Mais bien évidemment, l'imagination et la créativité sont encouragées.



Article 3 : date de prise de vue

Les photos peuvent avoir été prises **avant le 16 juillet**.

Article 4 : à propos des photographies

Quatre photos maximum seront admises par personne et par groupe (pour des classes, des associations...)
Elles devront être en couleur.

Elles seront envoyées :

- soit au format papier avec les négatifs ;
- soit au format numérique en JPEG (de préférence) et d'une **taille minimum de 3 Méga pixels**.

Pour chaque photo, seront précisés :

- le nom du photographe ;
- son adresse postale ;
- son numéro de téléphone ;
- son adresse électronique ;
- la date et le lieu du cliché.
- des commentaires brefs sur le sujet représenté pourront accompagner les photos.

Vous voudrez bien joindre une **autorisation d'utilisation** de vos photographies sous la forme suivante :

« Je, soussigné (e) xxx, certifie être titulaire des droits d'auteur des clichés photographiques pris le xxx à xxx et représentant xxx, autorise France Nature Environnement à reproduire gratuitement mes clichés dans le cadre du 6ème concours photo du bassin Loire Bretagne et de la promotion de ce concours. Je reste le propriétaire exclusif de ces photographies. »

Article 5 : envoi des photographies

Les photos seront envoyées par mail à l'adresse suivante : helene.udo@fne.asso.fr

Il vous est également possible de les expédier, avec les négatifs et/ou le CD-Rom **avant le 30 septembre 2012** à l'adresse suivante :

France Nature Environnement – Réseau Eau
3 rue de la Lionne
45 000 ORLEANS

Les organisateurs prendront le plus grand soin des épreuves et les remettront à leurs auteurs sur simple demande, à la suite de la délibération du jury.

Article 6 : utilisation des photographies

En participant à ce concours, les photographes s'engagent à autoriser France Nature Environnement à utiliser gracieusement les photographies dans tout support d'information et de sensibilisation, et à citer leur nom lors de cette utilisation. Les photographes **conservent les droits d'auteur sur leurs photos** : ils en gardent la paternité, car leur nom sera toujours indiqué conjointement à leurs photos.

France Nature Environnement pourra utiliser les photos du concours pour :

- constituer un support de communication (calendrier, affiches...) qui reprendra les meilleures photos de ce 6^{ème} concours photo dans le bassin Loire-Bretagne. Ce document pourra ensuite être diffusé à nos associations, voire au-delà.



- illustrer différentes publications, documents pédagogiques et d'information de FNE, qui seront mis en ligne sur le site Internet de FNE. Ce sera le cas notamment de la Lettre eau, revue trimestrielle du réseau Eau de FNE.

Article 7 : Prix des lauréats

Un prix (séjours de découverte nature...) récompensera les photographies qui auront été sélectionnées par le jury selon les critères définis à l'article 2. Le jury sera constitué de représentants de FNE, d'un photographe professionnel et des différents partenaires financiers. La composition de ce jury garantit une totale impartialité quant au choix des photos.

Ainsi, du Mont Gerbier de Jonc (sources de la Loire) jusqu'au port de Saint-Nazaire, des cours d'eau du littoral atlantique aux rivières des côtes de la Manche en passant par les rivières bretonnes, vos clichés permettront d'illustrer la restauration ou le bon état de nos milieux aquatiques...

Nous faisons appel à votre imagination, à votre créativité, ainsi qu'à votre lien avec la nature pour nous surprendre !

**Toutes vos images nous permettront de mettre en relief
ce pour quoi nous oeuvrons :
UNE EAU VIVANTE !**

Pour toute information :

Réseau eau de France Nature Environnement

3 rue de la Lionne

45 000 ORLEANS

02 38 62 55 90

helene.udo@fne.asso.fr

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT ET SON RESEAU EAU

Créée en 1968 et reconnue d'utilité publique en 1976, France Nature Environnement est la fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement. Elle est le porte-parole de près de 3000 associations réparties sur l'ensemble du territoire national, qui œuvrent chaque jour pour la sauvegarde de notre environnement.

France Nature Environnement et ses associations membres travaillent pour que l'environnement soit placé au cœur des préoccupations de nos gouvernants et systématiquement pris en compte lors des choix sociétaux engageant l'avenir des générations futures.



La fédération est structurée en pôles thématiques, parmi lesquels **le pôle consacré à l'eau et aux milieux naturels aquatiques**. Ainsi le réseau Eau de FNE fait partie des acteurs impliqués en faveur de la mise en œuvre en France d'une ambitieuse politique européenne : **la Directive Cadre sur l'Eau (DCE)**. Celle-ci a été adoptée en 2000 par le parlement européen, et a pour objet d'harmoniser les politiques de l'eau. Son objectif principal est l'atteinte, dans tous les pays européens, du « **bon état des eaux** » à **l'horizon 2015**.

LE CONTEXTE : une nouvelle politique de l'eau en Loire-Bretagne

Pour atteindre l'objectif de « bon état », la Directive Cadre sur l'Eau exige des pays membres une révision de leurs orientations en terme de gestion de l'eau. Elle leur demande notamment de prendre en compte l'ensemble de l'écosystème aquatique, avec toutes les espèces qui en dépendent, pour évaluer l'état de santé des cours d'eau, des lacs, des estuaires et des eaux littorales. Il s'agit de passer d'une approche sectorielle à une approche globale de la gestion de l'eau.

Ainsi en France, **les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE)**, documents élaborés en 1996 définissant des objectifs et des orientations générales pour la gestion de l'eau à l'échelle des bassins¹, ont été révisés et approuvés à fin de l'année 2009. Ils sont actuellement en cours de mise en œuvre et ce jusqu'en 2015, date de leur prochaine révision.

Ce sont **les Comités de bassins**, sorte de "petit parlement de l'eau" où sont représentés l'Etat, les collectivités et les usagers de l'eau (agriculture, industriels, société civile...), qui élaborent la politique de l'eau sur leur bassin, et qui assurent cette révision des SDAGE. Les associations de protection de l'environnement sont présentes dans ces instances, notamment en Loire-Bretagne, pour défendre activement l'eau et les milieux aquatiques.

La DCE impose également **une consultation du public** lors de cette révision. Deux consultations ont ainsi été réalisées par les Agences de l'eau² et les comités de bassin, en 2005 et en 2008. Une autre consultation du public est prévue **en 2012**.

C'est dans le cadre d'un **partenariat avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne**, que FNE organise un **sixième concours photo**, afin de contribuer à l'information du public en vue de la prochaine consultation. **Notre objectif** : favoriser l'émergence d'une culture sur les enjeux de la préservation de la ressource et des milieux aquatiques, afin de susciter l'intérêt et la participation du public aux politiques publiques de l'eau.

¹ En France, il existe un SDAGE pour chacun des 6 grands bassins hydrographiques : Adour-Garonne, Artois-Picardie, Loire-Bretagne, Rhin-Meuse, Rhône-Méditerranée & Corse et Seine-Normandie.

² Etablissements publics agissant pour la protection et la restauration des milieux naturels aquatiques, par des moyens d'action financiers (redevances et subventions). Elles mettent en œuvre la politique des Comités de bassin.

3 rue de la Lionne 45 000 Orléans • Tél. : 02 38 62 44 48 • Siège social : 57, rue Cuvier 75231 Paris cedex 05

Fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement • Reconnue d'utilité publique depuis 1976